

COMMUNE D'ALZON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 14 AOUT 2012

L'an deux mille douze, le mardi 14 août, à 9 heures 30, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Monsieur André **LACROIX**, Monsieur Patrick **REILHAN**, Monsieur André **BARRAL**, Monsieur Bernard **ILDEVERT**, Monsieur Gérard **ABRIC**, Monsieur Claude **VIVENS**, Monsieur Alain **BOUTONNET**, Madame Monique **OERLEMANS**, Monsieur Jean-Claude **BLANC**.

Absents : NEANT

Le quorum est atteint. Monsieur Patrick **REILHAN** est nommé secrétaire de séance (départ du conseil municipal à 11 h 00).

1/ VALIDATION DES COMPTES RENDUS DES 13/04/2012 ET 11/05/2012

Les membres du conseil, valident, à l'unanimité, les 2 comptes rendus.

2/ REVISION DES LOYERS COMMERCIAUX = EPICERIE & GITE LE COLOMBIER

Pour la révision des loyers commerciaux, elle se fait selon l'indice du 4^{ème} trimestre de l'Indice des **Loyers Commerciaux (I.L.C.)**, soit une augmentation de **3,26 %**. Seuls l'épicerie et le gîte Le Colombier sont concernés. Pour ce dernier, ce taux ne prend en compte que la partie fixe. Les loyers sont donc réévalués à compter du **1^{er} juillet 2012** comme suit :

Noms des locataires	Anciens montants en €	Nouveaux montant en €	ARRONDIS en €
EPICERIE	153,00	157,99	158,00
Gîte Le Colombier	503,00	519,42	519,00

Pour la partie variable du gîte **Le Colombier**, elle est fonction du chiffre d'affaire réalisé sur l'année précédente.

De ce fait, elle passe de 226,00 € à **257,47 €**. Par conséquent, le montant total du loyer du gîte Le Colombier sera de **776,89 €** arrondi à **777,00 €** à compter du 1^{er} juillet 2012.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité la révision des loyers commerciaux à compter du 1^{er} juillet 2012.

3/ REMPLACEMENT DE M. PIERRE SALZE

Conformément aux réunions de travail qui se sont déroulées respectivement les mardi 26 juillet et vendredi 3 août derniers, le maire rappelle ce qui a été décidé pour le remplacement de Monsieur Pierre **SALZE** dont le départ en retraite est prévu le 1^{er} décembre 2012 (décret n° 2012-847 du 2 juillet 2012 – carrière longue).

Parmi les 18 candidatures reçues, les conseillers ont choisi celle de Monsieur Fernand **BARRAL** qui correspond le mieux aux fonctions exigées pour le poste.

Le recrutement prendra effet à compter du 8 octobre 2012 (pas avant = préavis à prendre en compte), au grade d'adjoint technique 2^{ième} classe – échelle III – échelon 1.

Monsieur **LACROIX** regrette qu'il n'y ait pas eu d'entretien avec les candidats susceptibles de convenir pour le poste à pourvoir.

Quant à la candidature de M. Jean-Luc **MAGNAN**, épicier d'Alzon, celle-ci est intéressante mais les difficultés sont d'ordre administratif dans le sens où M. **MAGNAN** souhaite intégrer un poste à la mairie et continuer son activité au sein de son épicerie.

Il est convenu que Monsieur Patrick **REILHAN** forme Monsieur **BARRAL** au réseau de l'eau.

Les conseillers rappellent l'importance et le sérieux à apporter à l'entretien de ce réseau et font remarquer qu'un certain nombre d'administrés bénéficient de l'eau sans compteur. Ce qui engendre un manque à gagner pour la commune.

Le conseil municipal, décide, par 8 voix pour et 2 abstentions, le recrutement de Monsieur Fernand BARRAL au grade et échelon définis ci-dessus.

4/ HEURES SUPPLEMENTAIRES A VERSER A M. PIERRE SALZE

150 heures supplémentaires doivent être réglées à Monsieur Pierre **SALZE**. Pour ce faire, la répartition doit se faire sur les 4 mois suivants :

- 1/ 50 h 00 en août (25 h 00 d'août + 25 h 00 de juin),
- 2/ 50 h 00 en septembre (25 h 00 de septembre + 25 h 00 de juillet),
- 3/ 25 h 00 en octobre,
- 4/ 25 h 00 en novembre.

Le conseil municipal, décide, par 7 voix pour et 1 contre, le paiement des heures supplémentaires comme indiqué ci-dessus.

5/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{ième} CLASSE

Toujours dans le cadre du remplacement de Monsieur Pierre **SALZE**, la procédure de recrutement implique la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ième} classe qui sera pourvu par Monsieur Fernand **BARRAL**. En effet, la date d'arrivée de Monsieur **BARRAL** est antérieure à la date de départ de Monsieur **SALZE**.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, la création du poste détaillé ci-dessus.

6/ TRAVAUX A L'EPICERIE – COMMERCE & TOITURES (épicerie et immeuble Maurand)

Le maire fait circuler un plan, transmis par Monsieur **MAGNAN**, des aménagements à effectuer à l'épicerie : prises d'électricité, carrelage, pente pour accès aux personnes à mobilité réduite, etc ...

Ce plan n'étant pas très lisible, le maire reprendra contact avec l'épicier. Les conseillers rappellent au maire qu'un entretien devait être prévu avec ce dernier dans le but d'obtenir un maximum d'informations sur son projet.

Le sujet sera traité en réunion de travail en présence de Monsieur **MAGNAN**.

En ce qui concerne les toitures, sur 3 devis demandés, 1 seul a été reçu en mairie. En l'absence d'autres devis au 10 septembre, les conseillers proposent de donner les travaux à M. Bruno **ASTRUC** pour une seule toiture à remplacer, l'autre est à réviser.

Monsieur **BOUTONNET** propose de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du F.D.S. (**Fonds Départemental de Solidarité**) pour les travaux de toiture de l'épicerie et ceux réalisés à l'appartement de l'école.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention au Conseil Général.

7/ CHEMIN DE LA GOUTTE

Le maire fait lecture d'un mail reçu de Monsieur Philippe **SANCHE** qui demande si la commune a l'intention de faire une mini station d'épuration pour le hameau de La Goutte et fait état du fossé bouché du chemin de la Goutte suite aux travaux effectués par l'entreprise FERRIERES.

En ce qui concerne la mini station d'épuration, un courrier doit être adressé à Monsieur **SANCHE** l'informant que celle-ci est prévue dans le schéma directeur de l'assainissement. Monsieur **BLANC** rappelle aux conseillers qu'il était préférable d'envisager l'assainissement semi-collectif des 3 hameaux : La Goutte, La Nougarede et Valcroze.

Quant à la réfection du chemin de La Goutte, les avis sont partagés sur le "classement" des chemins à refaire. Néanmoins, tous s'accordent à dire qu'il faut "réparer" les seules parties défectueuses.

Monsieur **BOUTONNET** répète qu'il faut demander des subventions, notamment au Conseil Général dans le cadre du F.D.E. 2012 – 2014 (**Fonds Département d'Equipement**) pour les chemins de la Goutte et les rues du village. En sachant que les fiches actions doivent être remplies pour fin septembre.

Les chemins du Boucaret et de Cazevieille sont des chemins vicinaux pour lesquels il n'y a pas d'attribution de subvention.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention au Conseil Général pour le chemin de La Goutte et les rues du village.

8/ POINT SUR LES SUBVENTIONS

Le Pont du Rieu : Etat ⇒ reste à percevoir le solde 16 000 € de D.G.E. (sur 80 000 €) = en cours.
Conseil Régional ⇒ reste à percevoir les 50 000 €. Le non versement de la subvention est liée au fait que les travaux ont été retardés. La réinscription de la subvention a été demandée = en cours.
Conseil Général ⇒ l'amende de police de 12 150 € a été versée.

La Traversée du Village : Conseil Général ⇒ Etudes : la subvention de 22 000 € a été demandée = en cours. (Elle sera versée au prorata des dépenses : 16 334 € H.T.).

Monsieur **BLANC** rappelle qu'il faut inscrire le projet de la traversée du village l'année prochaine. La chaussée se dégrade et il devient urgent de s'en préoccuper. Et Monsieur **BOUTONNET** de conseiller de déposer de nouveau une demande de D.E.T.R. (anciennement D.G.E.) pour la traversée du village. De même qu'il serait judicieux d'en parler avec Monsieur Laurent **PONS**, conseiller général d'Alzon, puisque le Conseil Général et la mairie ont, ensemble, la co-maîtrise d'œuvre.

9/ COURRIER DE MONSIEUR PATRICK REILHAN RELATIF A SES FONCTIONS D'ADJOINT

Le maire fait lecture du courrier qu'à adressé Monsieur Patrick **REILHAN** au Sous-préfet l'informant de la démission de ses fonctions de 1^{er} adjoint. Car en effet, depuis la démission de Monsieur André **LACROIX** aux fonctions de 1^{er} adjoint, Monsieur **REILHAN** se retrouve, de fait, 1^{er} adjoint.

Après validation du Sous-préfet, le conseil municipal pourra réélire ses 3 adjoints.

10/ LOGEMENT "LE MAZET"

Un rapport de l'A.R.S. (Agence **R**égionale de **S**anté) a été adressé en mairie en date du 10 août accompagné d'un arrêté préfectoral interdisant la location à usage d'habitation au local "Le Mazet".

L'arrêté sera affiché au "Mazet" et à la mairie. Une attestation d'affichage est à retourner à l'A.R.S.

11/ MAIL DE MARTINE BRUN

Ce mail, envoyé à Monsieur Claude **VIVENS**, pour transmission en mairie, dénonce :

- 1/ le fauchage du chemin du Boucaret non effectué,
- 2/ le goudronnage du même chemin non réalisé,
- 3/ les comptes rendus des conseils municipaux non affichés depuis avril 2011.

Une réponse sera adressée à Madame **BRUN**.

12/ MARCHE D'ETUDES COMPLEMENTAIRES : ZONAGE DU RISQUE INONDATION

Dans le cadre du dossier sur le zonage du risque inondation en cours actuellement, le cabinet **CEREG** sollicite de nouvelles études qui apporteraient des précisions topographiques complémentaires.

Il convient donc de lancer un **Marché A** Procédure **A**daptée pour choisir un géomètre susceptible de se charger de ces nouvelles prestations, – profils en travers sur cours d'eau et levés des points sur la zone du Champ des Aires, etc ...

L'appel d'offres sera transmis aux différents magazines, Cévennes Magazine, Midi Média et Réveil du Midi.

Questions des conseillers : Qu'est ce que ces études vont apporter de plus par rapport à celles initialement prévues dans le 1^{er} marché ? Comment contrôler le fait qu'elles soient nécessaires ?

Il est difficile de répondre à la place des géomètres.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le lancement du MAPA relatif à ces études complémentaires.

13/ SITE INTERNET

Le maire demande l'intervention de Monsieur Jacques **OERLEMANS** et stoppe le conseil municipal à 11 h 07.

Monsieur **OERLEMANS** rappelle à l'assemblée qu'il voulait être accompagnateur de ce projet et désire rester dans la neutralité. Il fait un état de l'avancement du projet :

1/ les rubriques et sous-rubriques sont définies et peuvent être modifiées.

- l'accueil,
- Alzon autrefois,
- le tourisme,
- Alzon aujourd'hui,
- le village et ses hameaux,
- la vie municipale,
- les informations pratiques.

2/ des parties sont à intégrer dans le site et des corrections sont à apporter.

Conclusion :

- fournir un dernier effort commun,
- réunion en septembre des 5 personnes qui constituent le groupe de travail,

Ce qu'il faut savoir :

- les rubriques et sous-rubriques devront être figées avant le lancement du site,
- la formation pour la mise à jour est primordiale.

Monsieur **OERLEMANS** conseille aux membres du conseil de lancer le site avec les éléments existants. Les informations complémentaires pourront être rajoutées par la suite.

Le maire reprend le conseil municipal à 11 h 30.

14/ PARC NATIONAL DES CEVENNES

Le maire informe les conseillers que le projet de charte du Parc National des Cévennes est à leur disposition, pour avis. Une réunion de travail sera prévue en septembre.

15/ QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1/ ASSAINISSEMENT DE L'ECOLE

Le maire informe les conseillers que la société E.M.A. finira les travaux d'assainissement de l'école (y compris appartements de l'école) fin août.

Une remarque est faite sur des travaux de préparation qui doivent être effectués avant l'assainissement. Le maire s'engage à identifier ceux-ci de façon à les inclure dans l'emploi du temps des employés communaux.

2/ APPARTEMENT DE L'ECOLE DESTINE A MYRIAM BAYAR

Le maire doit la rencontrer pour le bail et les travaux réalisés dans l'appartement.

3/ MAISON DU PRESBYTERE

Une réunion de travail sera prévue sur le devenir de la maison et du jardin. Des réparations sont à envisager, porte de la chaufferie, volet de la sacristie ... A voir peut-être avec M. **COURTIN**.

4/ FACTURATION DE L'ABONNEMENT DE L'EAU

A compter de cette année, la facturation de l'eau se fait en deux fois. La première concerne les abonnements qui aurait dû être envoyée en juillet et la seconde la consommation réelle de l'eau (prévue en fin d'année).

Il est rappelé au maire que les administrés doivent être prévenus du nouveau fonctionnement avant d'envoyer la facturation.

5/ HOTEL RESTAURANT LE CEVENOL

Le maire informe que le compromis de vente a été signé et la nouvelle gérante espère y être en novembre prochain.

Réunions prochaines

Internet (groupe)	☛	mardi 18 septembre 2012 à 9 h 00
Parc Naturel des Cévennes	☛	mercredi 19 septembre 2012 à 14 h 00
Petits travaux	☛	mardi 4 septembre 2012 à 9 h 00

La séance est levée à 12 h 00.

Le 27 août 2012

Le secrétaire de séance,
Patrick REILHAN

Le Maire,
Roger LAURENS